

POLITIQUE DE SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1. OBJECTIF ET ENGAGEMENT DE TV5 QUÉBEC CANADA

TV5 Québec Canada est soucieuse de la santé et de la sécurité de ses ressources humaines, indispensables à la réussite de sa mission. Avec l'adoption de cette politique, TV5 Québec Canada s'engage à :

- Assurer le respect et l'application des lois en matière de santé et de sécurité au travail;
- Travailler en consultation avec le comité paritaire de santé et de sécurité afin de promouvoir des pratiques de travail sécuritaires, de les faire évoluer et de résoudre les éventuels problèmes ;
- Impliquer le comité SST dans la définition des priorités et des actions à entreprendre en prévention ;
- Valoriser l'implication et la responsabilisation des employé.es en matière de prévention et encourager les initiatives en santé et sécurité ;
- Surveiller et évaluer régulièrement sa performance en matière de santé et de sécurité ;
- Enquêter sur les incidents de santé et de sécurité ;
- Mettre en place et tenir à jour le programme de prévention afin de promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire ;
- Veiller au bon fonctionnement du mécanisme d'identification et de contrôle des risques ;
- Former et informer tous ses employé.es afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité ;
- Conscientiser les employé.es à la santé et la sécurité au travail ;
- Obtenir l'implication de tous dans la mise en œuvre des mesures visant la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique en tout temps à l'ensemble des employés de TV5 Québec Canada et de ses filiales (syndiqués, cadres et membres de la direction) ainsi qu'aux membres des conseils d'administration.

3. RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Employé.e

- Respecte les procédures et les règles de sécurité en place ;
- Accomplit ses tâches quotidiennes de façon à ne pas s'exposer ou exposer les autres employé.es à un risque d'accident ;
- Participe aux activités de prévention;
- Rapporte les risques et les dangers identifiés dans le milieu de travail à l'Employeur (service des Ressources humaines) ou au comité SST.

Direction (présidente-directrice générale et directeurs)

- Assure la mise en œuvre et la promotion de la présente politique ;
- Assure que les ressources humaines, matérielles et financières soient suffisantes pour assurer la santé et la sécurité de tous les employés ;
- Incite les gestionnaires et tous les employés à adhérer à la politique ;
- Intègre continuellement les préoccupations à l'égard de la santé et de la sécurité du travail dans les divers processus de gestion de l'organisation.

Cadre / gestionnaire

- Connait et applique la politique de santé, sécurité au travail ;
- Analyse toute situation à risque signalée par ses employé.es et y donne suite ;
- Donne l'exemple en tout temps en effectuant son travail de façon sécuritaire et en portant les équipements de protection individuelle requis ;
- Effectue une enquête et analyse d'accident, lorsque requis. Si nécessaire, applique les mesures correctives et fait des recommandations.

Secouriste en milieu de travail

- Porte secours aux employés victimes d'accidents ou de quasi-accident;
- Suit les formations réglementaires ainsi que les formations de rafraîchissement à tous les deux ans ;
- Informe le comité SST de tout accident ou quasi-accident survenu sur les lieux de travail.

Syndicat des employés et des employé(e)s de TV5

- Participe à la définition du mandat du comité paritaire SST et à sa mise à jour éventuelle ;
- Dans une optique de culture de la prévention, collabore avec l'Employeur pour la recherche de réduction des risques pour les employés dans leur environnement de travail ;

- Prend connaissance des relevés d'inspection des locaux et des rapports d'accidents et quasi-accidents ;
- Discute avec l'Employeur de toute question SST qui constitue un enjeu selon le syndicat ;
- Mobilise les employés (actions de sensibilisation aux enjeux de la SST) ;
- Accompagne ses membres, les représente ou les accompagne devant l'Employeur.

Comité SST

- Identifie les risques à la source, propose des mesures de correction et de contrôle et en assure le suivi ;
- Assure la communication entre les employés et la direction ;
- Élabore des moyens pour promouvoir la santé et la sécurité auprès de tous les employés.

Service des Ressources Humaines

- Assure la mise en œuvre de la présente politique, en assume la diffusion et coordonne le travail des différents intervenants pour en faciliter l'application;
- Agit à titre de représentant de la direction auprès du comité SST ;
- Assure l'identification et la correction de l'ensemble des risques en milieu de travail, dont les risques ergonomiques, notamment par la formation du personnel et la participation active au comité SST ;
- Intervient et prend les moyens appropriés pour contrôler les risques.

Conseil d'administration

- Adopte la présente Politique